J'ai soupçonné, comme lui, semble-t-il, qu'on a vendu le Canada aux Etats-Unis et que ni notre population, ni le Parlement ne savent les conditions de cette transaction. Nous n'en connaissons jusqu'ici que les résultats, c'està-dire le renchérissement de la vie. Je trouve plutôt cruelle cette méthode de réduire la consommation. Si pour jouer convenablement et honorablement le rôle qui nous incombe dans le relèvement de l'Europe, une diminution de notre consommation s'impose, il faudrait que tous les Canadiens consentent ce sacrifice. Il ne saurait y avoir égalité de sacrifice si l'on permet aux prix d'augmenter de telle sorte que les moins fortunés de nos concitoyens soient obligés, pour des motifs d'ordre économique, de se priver assez souvent du nécessaire. Cette égalité de sacrifice ne sera atteinte que par le recours à une certaine forme de rationnement. Nous avons proposé le rétablissement des régies et des subventions, qui nous paraissent plus opportunes et plus pratiques que le simple rationnement, lequel d'autre part sera peut-être indispensable à l'égard de certains produits.

Le versement de subventions exige l'imposition d'un impôt sur les excédents de bénéfices. Je ne vois pas comment une telle mesure peut nuire sérieusement aux sociétés. Nous avons déjà consigné au hansard quelques-unes des augmentations de bénéfices survenues dans le cas de plusieurs scoiétés. Je désire en citer quelques autres afin de démontrer que j'ai raison de prétendre que le rétablissement de la taxe sur les excédents de bénéfices ne causera aucun détriment aux sociétés.

Les chiffres que je vais citer ont été publiés dans le numéro du 15 novembre 1947 du Financial Post et mention en a déjà été faite au cours du présent débat. En 1945, la compagnie Simpson a réalisé \$1,425,858 de bénéfices; en 1946, ces derniers ont atteint \$3,656,851, soit une augmentation de \$2,230,993, ou 156 p. 100. A mon sens, une augmentation aussi considérable pour une année, comparativement à la précédente, n'a absolument rien de raisonnable. En 1946, les bénéfices de la compagnie Zeller ont dépassé de \$231,967 ceux de l'année 1945. La Dominion Stores a réalisé en 1946 \$456,116 de plus qu'en 1945. Pendant la même période, les bénéfices de la Loblaw Groceterias ont accusé une augmentation de \$566,668. La Canadian Bakeries, qui est apparemment une société moins importante, a réalisé en 1946 \$71,669 de plus qu'en 1945. Dans le cas de la Canadian Canneries, l'augmentation a été de \$697,144. Pour la Borden Company, elle s'est chiffrée par \$7,487,034. D'autre part, la Silverwood Dairies a vu ses bénéfices augmenter de \$263,754; et la H. R. MacMillan Export Company, de \$1,097,075. J'ai indiqué hier soir les chiffres afférents à la Massey-Harris, et je pourrais en citer d'autres, mais je ne veux pas importuner la Chambre. J'ai fait ces citations uniquement afin de démontrer une fois de plus que, à mon sens, la réimposition de la taxe sur les excédents de bénéfices ne causerait aucun détriment à ces sociétés.

Par ailleurs, si ce surplus de bénéfices n'avait pas été réalisé en 1946,—et selon les rapports des journaux les bénéfices seront incontestablement plus élevés en 1947,—les sociétés auraient pu soit abaisser le coût des produits manufacturés soit relever le salaire des ouvriers. Comme elles n'ont fait ni l'un ni l'autre, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement et le public ne profiteraient pas de ces bénéfices pour répartir plus équitablement les revenus à une époque où maints Canadiens ne disposent que d'une faible puissance d'achat et où les prix sont élevés.

On répondra, je le sais, que ces augmentations de bénéfices ne sont pas attribuables au mercantilisme mais à l'accroissement du chiffre d'affaires. C'est possible et je ne le nie pas. Mais depuis de longues années, des hommes d'affaires ne cessent de proclamer dans certaines annonces à l'adresse du consommateur qu'une augmentation du volume d'affaires a pour effet d'abaisser le prix de revient. Si le volume d'affaires s'est accru dans la même proportion que les bénéfices indiqués par les chiffres que je viens de citer, il est manifeste que le prix de revient a dû baisser. D'une façon ou d'une autre, le salarié, le consommateur ou le trésor public auraient dû bénéficier de cette baisse. Voilà pourquoi, au début de l'année, notre chef a exposé son programme en six points, programme fondé en entier sur nos convictions et que les membres de notre parti, la C.C.F., ont tous appuyé dans leurs discours.

Notre chef a proposé les mesures suivantes: rétablissement de la régie des prix; renouvellement des subventions à l'égard de certaines denrées; fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg, ce qui n'est pas impossible; reconstitution de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, mesure qui, même si elle comporte beaucoup de difficultés, n'est pas impossible; maintien de la taxe sur les surplus de bénéfices après le 31 décembre 1947; et, au besoin, rationnement de certaines denrées essentielles. Nonobstant les discours courageux de certains honorables vis-à-vis, y compris l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank),